



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 12 mai 2016, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

POSE D'UNE CLOTURE AUTOUR DES TERRAINS DE FOOTBALL B ET C DU CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 63'000.- TTC SOIT 1/3 DE CHF 189'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à implanter une clôture autour des terrains de football B et C du Centre sportif Sous-Moulin,

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal de CSSM lors de sa séance du 6 avril 2016,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 27 avril 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour la pose d'une clôture autour des terrains de football B et C du Centre sportif Sous-Moulin, un crédit d'engagement de CHF 63'000.- (1/3 de CHF 189'000.- TTC) ;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 63'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331 « Amortissements ordinaire du patrimoine administratif », de 2017 à 2026 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 4 juillet 2016.

Chêne-Bougeries, le 23 mai 2016

Jean LE GUERN
Président du Conseil municipal